




Carte européenne du handicap - Consultation publique 2023

Les champs marqués d'un * sont obligatoires. 

*

Introduction

L'Union compte actuellement environ 90 millions de personnes handicapées qui sont toujours confrontées à des obstacles susceptibles de les empêcher ou de les dissuader de circuler librement pour accéder à certains services, notamment parce qu'il n'existe pas de reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée entre les États membres. Cette absence de reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée peut créer des obstacles en ce qui concerne l'accès à certains services lors de voyages transfrontaliers de courte durée, y compris à des fins touristiques. À titre d'exemple, les personnes concernées sont susceptibles de ne pas pouvoir bénéficier de conditions préférentielles (avantages ou bonifications telles que prix réduits ou libre accès) fournies par certains prestataires de services dans un autre État membre de l'UE de la même manière que les personnes handicapées reconnues par cet État membre.

Pour remédier à ces problèmes, la Commission envisage une initiative facilitant la reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée dans les États membres: **Carte européenne du handicap**. Elle vise à faciliter la mobilité, la libre circulation et l'égalité de jouissance des droits des personnes handicapées au sein de l'UE, y compris lorsqu'elles accèdent à certains services. Les personnes titulaires d'une carte européenne du handicap bénéficieraient des mêmes conditions préférentielles d'accès aux services pertinents dans tous les États membres, peu importe où elles ont obtenu le statut de personne handicapée.

L'initiative s'appuiera sur l'expérience du projet pilote de carte européenne du handicap (<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1139&langId=en>) et sur la carte de stationnement de l'UE pour les personnes handicapées (https://europa.eu/youreurope/citizens/travel/transport-disability/parking-card-disabilities-people/index_en.htm).

Le projet pilote de carte européenne du handicap implique la reconnaissance mutuelle volontaire du statut de personne handicapée entre les États membres participants et donne accès à un certain nombre de prestations lorsqu'il s'agit d'accéder à des services dans les domaines de la culture, des loisirs, des sports et des transports. Il a été mis en place en tant que projet pilote en 2016-2018 dans huit États membres (Belgique, Chypre, Estonie, Finlande, Italie, Malte, Roumanie, Slovaquie) et reste en place après la date d'achèvement du projet.

Le modèle européen de carte de stationnement pour les personnes handicapées a été créé en 1998 par la recommandation 98/376/CE du Conseil. L'initiative n'est pas contraignante et ne prévoit qu'une harmonisation minimale sur une base volontaire, principalement en ce qui concerne la conception et la reconnaissance mutuelle de la carte de stationnement par les États membres. La carte donne accès à un certain nombre de droits de stationnement et de facilités spécifiques à chaque pays.

La présente consultation publique vous invite à donner votre avis sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées lorsqu'elles voyagent et exercent leurs droits à la libre circulation, y compris lorsqu'elles accèdent à certains services à des conditions préférentielles, ainsi que sur l'initiative relative à la carte européenne du handicap. Les citoyens, les organisations, les pouvoirs publics, les entreprises, les universitaires et d'autres parties prenantes sont invités à y répondre. Vous n'êtes pas tenu d'avoir une connaissance préalable des politiques européennes en matière de handicap ou de la carte européenne du handicap pour participer à cette consultation.

Nous utiliserons les conclusions de cette consultation publique pour recenser les lacunes à combler au niveau de l'UE en ce qui concerne la mobilité transfrontière et les droits de libre circulation des personnes handicapées.

Il faudra environ 20 minutes pour répondre à l'enquête.

Informations vous concernant

* Langue de votre contribution

* Vous répondez en tant que:

Ce champ est obligatoire.

* Prénom


* Nom

* Adresse de courrier électronique (ne sera pas publiée)

* Votre âge

* Votre sexe

* En ce qui concerne le handicap, l'expression qui me décrit le mieux est la suivante:

* Pays d'origine 

Paramètres de confidentialité et protection des données

La Commission publiera toutes les contributions à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir d'autoriser la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme lors de la publication de votre contribution. **Dans un souci de transparence, le type de répondant [par exemple «organisation sectorielle», «organisation de défense des consommateurs» ou «citoyen(ne) de l'Union»], le pays d'origine, le nom et la taille de l'organisation, ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sont toujours publiés. Votre adresse électronique ne sera jamais publiée.** Veuillez choisir l'option en matière de protection de la vie privée qui vous convient le mieux. Options en matière de protection de la vie privée par défaut en fonction du type de répondant sélectionné

*

J'accepte les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel (<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/specific-privacy-statement>).

Section A: Définition du problème

Votre point de vue sur les difficultés et les obstacles que rencontrent actuellement les personnes handicapées pour exercer leurs droits à la libre circulation et leur mobilité par-delà les frontières dans l'UE et pour accéder aux conditions préférentielles offertes aux personnes handicapées lorsqu'elles accèdent à certains services (dans leur pays et dans d'autres pays de l'UE).

Question n° A1. Selon vous, dans quelle mesure les questions suivantes constituent-elles des obstacles pour les personnes handicapées à exercer leur droit à la libre circulation et à bénéficier de prestations ou de conditions spéciales lorsqu'elles accèdent à certains services?

	Pas du tout	Faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Dans une très large mesure
Absence de reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée et/ou des cartes et certificats nationaux de handicap	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Absence d'une définition commune du handicap au niveau de l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Absence de carte européenne commune indiquant le statut de personne handicapée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Traitement différent des non-résidents handicapés par rapport aux résidents handicapés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fourniture limitée de conditions préférentielles offertes par certains services aux non-résidents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Manque d'informations sur/pour la reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Manque d'informations accessibles au public sur les conditions préférentielles pour les personnes handicapées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre (veuillez préciser ci-dessous)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question n° A1.1. Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

* **Question n° A2.** Avez-vous déjà déménagé (pour résider) dans un pays de l'UE autre que votre pays d'origine/de résidence?

* **Question n° A3.** Avez-vous déjà voyagé dans d'autres États membres à des fins touristiques ou à d'autres fins pendant moins de 3 mois?

* **Question n° A4.** Selon vous, dans quelle mesure les personnes handicapées sont-elles dissuadées de voyager à l'étranger parce que leur statut de personne handicapée (ou leur document de preuve) n'est pas pleinement reconnu dans d'autres États membres?

* **Question n° A5.** Avez-vous déjà eu connaissance d'une personne handicapée dont le statut national de handicap n'a pas été reconnu dans d'autres États membres (y compris vous-même, le cas échéant)?

* **Question n° A6.** À votre connaissance, dans lequel des secteurs suivants les personnes handicapées d'autres États membres (non-résidents en visite pour moins de 3 mois) bénéficient-elles des mêmes conditions préférentielles (rabais, prix spéciaux, priorité, autres) que les résidents handicapés de votre pays ou du pays dans lequel votre organisation est établie? (**plusieurs réponses possibles**)

- Transports publics
- Transports privés
- Stationnement
- Location de voitures
- Agences de voyages
- Tourisme
- Services de loisirs
- Centres sportifs
- Parcs d'attraction
- Lieux et activités culturels
- Fourniture d'électricité et de gaz
- Télécommunications
- Services postaux
- Services aux entreprises (par exemple, conseil en gestion)
- la gestion des installations.
- Publicité
- Services de recrutement
- Services d'agents commerciaux
- Services fournis à la fois aux entreprises et aux consommateurs (par exemple, conseils juridiques)
- Services immobiliers
- Commerce
- Organisation de foires commerciales
- Autre

Question n° A7. Quels sont les avantages/conditions préférentiels les plus fréquents dont bénéficient les personnes handicapées?

	Dans votre pays/Dans le pays où est établie votre organisation	Autres États membres
Entrée gratuite pour la personne handicapée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de prix pour la personne handicapée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entrée gratuite pour la personne handicapée et son assistant ou accompagnateur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de prix pour la personne handicapée et son assistant ou accompagnateur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Priorité dans l'accès aux lieux, dans les files d'attente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Assistance en matière de soutien personnel ou technique d'assistance (fauteuils roulants, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question n° A7.1. Si vous avez répondu «autre», veuillez préciser

* **Question n° A8.** Selon vous, dans quelle mesure les personnes handicapées sont-elles dissuadées de voyager à l'étranger ou sont-elles dans l'impossibilité d'exercer pleinement leurs droits en raison d'obstacles ou de difficultés liés à leur reconnaissance du statut de personne handicapée?

* **Question n° A9.** Selon vous, dans quelle mesure les personnes handicapées sont-elles désavantagées lorsqu'elles voyagent à l'étranger en raison du manque d'accès aux conditions préférentielles offertes aux ressortissants handicapés lorsqu'elles accèdent à certains services?

* **Question n° A10.** Avez-vous déjà eu connaissance d'une personne handicapée qui s'est vu refuser l'accès à des conditions préférentielles, offertes aux ressortissants handicapés, lors de l'accès à certains services dans d'autres États membres (y compris vous-même, le cas échéant)?

Section B: Votre avis sur la carte de stationnement de l'UE

* **Question n° B1.** Connaissez-vous la carte de stationnement de l'UE pour les personnes handicapées?

* **Question n° B2.** Si vous disposez d'une carte européenne de stationnement pour personnes handicapées, l'utilisez-vous?

- Oui, je l'utilise dans mon pays
- Oui, je l'utilise dans d'autres États membres
- Oui, je l'utilise à la fois dans mon pays et dans d'autres États membres
- Non, je ne l'utilise pas
- SANS OBJET

* **Question n° B3.** Dans quelle mesure pensez-vous que la carte de stationnement de l'UE facilite la mobilité des personnes handicapées?

Question n° B4. Dans quelle mesure pensez-vous que les problèmes suivants entravent la mise en œuvre de la carte de stationnement de l'UE?

	Pas du tout	Faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Dans une très large mesure
Différences entre les États membres en ce qui concerne les conditions attachées à la carte (par exemple, durée de validité, conditions de stationnement prioritaire, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Différences dans la conception de la carte d'un État membre à l'autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Reconnaissance limitée de la carte (délivrée par les autorités nationales ou locales) dans tous les États membres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation limitée de la carte dans l'ensemble des États membres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Pas du tout	Faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Dans une très large mesure
Utilisation frauduleuse éventuelle de la carte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Falsification éventuelle de la carte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* **Question n° B5.** Pensez-vous qu'un modèle unique de carte de stationnement de l'UE devrait être obligatoire dans l'UE?

Section C. Nécessité d'une action de l'Union

Question n° C1. Dans quelle mesure estimez-vous que l'action de l'UE est nécessaire pour atteindre les objectifs suivants?

	Pas du tout	Faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Dans une très large mesure
Faciliter la reconnaissance mutuelle du handicap entre les États membres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Faciliter l'accès aux services offrant des conditions préférentielles aux personnes handicapées dans tous les États membres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Connaissez-vous la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* **Question n° C2.** Selon vous, dans quels services les personnes handicapées bénéficieraient le plus de l'égalité de traitement et quels services devraient donc être couverts par la carte? (**plusieurs réponses possibles**)

- Transports publics
- Transports privés
- Stationnement
- Location de voitures
- Agences de voyages
- Tourisme
- Services de loisirs
- Centres sportifs
- Parcs d'attraction
- Lieux et activités culturels
- Fourniture d'électricité et de gaz
- Télécommunications
- Services postaux
- Services aux entreprises (par exemple, conseil en gestion)
- la gestion des installations.
- Publicité
- Services de recrutement
- Services d'agents commerciaux
- Services fournis à la fois aux entreprises et aux consommateurs (par exemple, conseils juridiques)
- Services immobiliers
- Commerce
- Organisation de foires commerciales
- Autre

Section D: Politiques envisageables

* **Question n° D1.** Dans quelle mesure pensez-vous que la carte européenne du handicap augmenterait vos propres déplacements dans d'autres États membres de l'UE?

Question n° D2. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes concernant les mécanismes d'obtention de la carte européenne de handicap?

	Pas du tout	Faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Dans une très large mesure
Les titulaires d'une carte ou d'une attestation nationale de handicap devraient obtenir automatiquement la carte européenne de handicap.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les titulaires d'une carte ou d'une attestation nationale de handicap devraient obtenir la carte européenne de handicap sur demande, sans examen supplémentaire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les titulaires d'une carte européenne de stationnement pour personnes handicapées devraient obtenir automatiquement la carte européenne de handicap.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question n° D2.1. Si vous avez répondu «autre», veuillez préciser

* **Question n° D3.** Pensez-vous que la carte européenne de handicap devrait être gratuite?

* **Question n° D4.** Selon vous, quel devrait être le format de la carte européenne de handicap? (**plusieurs réponses possibles**)

- Format physique
- Format électronique (carte avec puce électronique)
- Format électronique (application pour appareils mobiles)
- Toutes les propositions ci-dessus
- Autre

* **Question n° D5.** Pensez-vous qu'un éventuel format commun de carte européenne de handicap devrait comporter les caractéristiques suivantes? (**plusieurs réponses possibles**)

- Date de validité
- Photographie
- Des dispositifs de sécurité solides pour prévenir toute utilisation frauduleuse/falsification
- Il doit être valable en combinaison avec une carte d'identité/un passeport personnel.
- Autre

* **Question n° D6.** Pensez-vous qu'un modèle commun de carte européenne du handicap faciliterait la reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée et les déplacements entre les États membres?

* **Question n° D7.** Pensez-vous que la carte européenne de handicap devrait être introduite à titre obligatoire dans tous les États membres?

* **Question n° D8.** Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord sur le fait que la carte européenne de stationnement devrait être intégrée dans la nouvelle carte européenne du handicap?

Section E Votre point de vue sur les incidences de la carte européenne de handicap

Question n° E1. Selon vous, quel devrait être le format de la carte européenne de handicap?

	Pas du tout	Faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Dans une très large mesure
Augmentation du nombre de personnes handicapées voyageant dans l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Augmentation du nombre de personnes handicapées s'installant dans un autre État membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Augmentation de la fréquence des déplacements des personnes handicapées dans l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Augmentation du nombre de personnes handicapées voyageant dans l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accroître la possibilité pour les personnes handicapées d'exercer pleinement leur droit de voyager dans toute l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer l'accès aux services offrant des conditions préférentielles aux personnes handicapées lorsqu'elles voyagent dans l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accroître l'accès aux services culturels, de loisirs, sportifs et de voyage pour les personnes handicapées lorsqu'elles voyagent dans l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renforcer les compétences numériques des personnes handicapées (par exemple, réduction de la fracture numérique, utilisation accrue des services numériques, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Simplification de la reconnaissance mutuelle des conditions préférentielles pour les personnes handicapées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de l'offre de conditions préférentielles pour l'accès à certains services	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question n° E1.1. Si vous avez répondu «autre», veuillez préciser

Question n° E2. Dans quel domaine ou dans quel sens pensez-vous que la carte européenne de handicap pourrait avoir une incidence sur les coûts suivants?

	Diminution substantielle	Légère diminution	Sans incidence	Légère augmentation	Diminution substantielle
Charges réglementaires (par exemple, redevances, prélèvements et taxes, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coûts d'adaptation (par exemple, coût de mise en œuvre de la carte, coût des équipements)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coûts administratifs liés au suivi (par exemple, suivi de l'utilisation des cartes, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coûts administratifs liés à l'établissement de rapports (par exemple, stockage d'informations, détention de bases de données, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coûts liés à l'application de la législation (par exemple, inspections, traitement des plaintes, contrôle de falsification)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coûts indirects (par exemple, augmentations de prix pour le grand public pour les services ciblés par la carte)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question n° E2.1. Si vous avez répondu «autre», veuillez préciser

Question n° E3. Selon vous, quel devrait être le format de la carte européenne de handicap?

	Pas du tout	Faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Dans une très large mesure
Administrations publiques des États membres (par exemple, coûts liés à la délivrance de la carte)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pouvoirs publics offrant des conditions préférentielles aux personnes handicapées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entreprises du secteur privé — grandes entreprises (par exemple, coûts liés à l'octroi de conditions préférentielles aux touristes handicapés de l'UE)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Pas du tout	Faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Dans une très large mesure
Entreprises du secteur privé — PME (par exemple, coûts liés à l'octroi de conditions préférentielles aux touristes handicapés de l'UE)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lieux et activités culturels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisations de la société civile (par exemple, coûts liés à la fourniture d'une aide à l'utilisation de la carte aux titulaires d'une carte ayant des besoins particuliers)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>


* **Question n° E4.** Dans quelle mesure pensez-vous que les coûts engendrés par la carte européenne de handicap affecteraient votre entreprise/organisation (coûts liés à des services individuels, etc.)?


Question n° E5. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord sur le fait que l'intégration de la carte européenne de handicap et de la carte européenne de stationnement aurait les conséquences suivantes?

	Pas du tout	Faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Dans une très large mesure
Réduire les coûts de production et de délivrance de la carte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Simplifier les procédures de demande	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accroître la sensibilisation et la visibilité de la carte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accroître l'utilisation de la carte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduire le risque de fraude et de falsification de la carte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Section F: Observations finales

Question n° F1. Si vous souhaitez ajouter d'autres informations (entrant dans le cadre de la présente consultation), vous pouvez le faire ici.

Question n° F2. Si vous le souhaitez, vous pouvez télécharger ici un document concis, par exemple un document exposant votre point de vue 

 Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés